

# Les assurances- vie

**Vous pouvez désigner l'association Vaincre la mucoviscidose bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie. C'est simple et ne nécessite pas l'intervention d'un notaire.**

Les contrats d'assurances-vie sont pour la plupart souscrits auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurances. Il vous suffit de désigner comme bénéficiaire Vaincre la Mucoviscidose.

Afin d'éviter toute possibilité de confusion future, il est important de ne pas se limiter à la formule pré-imprimée dans la clause bénéficiaire du contrat « mes ayants- droit... » mais d'identifier clairement le bénéficiaire en y inscrivant son nom et son adresse.

Par exemple : « Vaincre la Mucoviscidose, dont le siège est situé 181 rue de Tolbiac, 75013 Paris ». De plus, afin d'être assuré que votre volonté sera respectée, il est souhaitable de prévenir Vaincre la Mucoviscidose de votre décision, et de nous adresser par simple courrier les coordonnées de la compagnie d'assurances ou de l'organisme bancaire auprès duquel le contrat a été souscrit, ainsi que vos nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance.

De votre vivant, vous restez libre d'utiliser une partie ou la totalité de votre épargne.

A votre décès, le capital et les intérêts capitalisés sur votre contrat d'assurance-vie sont versés directement à l'association Vaincre la Mucoviscidose. Ils n'entrent pas dans votre succession et sont exonérés d'impôts.

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de la Directrice de notre Service Dons et Legs, Anne-Marie Sacco, dont le téléphone est le **01 40 78 91 92** et l'adresse e-mail : **legs@vaincrelamuco.org** ; ou bien écrivez-nous à Vaincre la Mucoviscidose, 181 rue de Tolbiac 75013 Paris. **Il va de soi** que nous vous garantissons également la plus totale confidentialité de vos démarches.

## VOS DONS ET LEGS À VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE EN TOUTE CONFIANCE

**Reconnue d'Utilité Publique** depuis 1978, **membre du Comité de la Charte** de déontologie des organisations sociales et humanitaires faisant appel à la générosité du public, notre association se soumet volontairement au **contrôle annuel** de cet organisme.

Nous nous engageons à respecter les principes suivants : fonctionnement **conforme à nos statuts, gestion désintéressée ; rigueur, sérieux et qualité** de la communication ; **transparence financière** et morale quant à l'utilisation des fonds qui nous sont alloués. Chaque année, nous publions un **Rapport d'Activité** complet et détaillé qui informe sur tous ces points toutes les personnes qui nous soutiennent.

N'hésitez pas à nous demander de le recevoir.

Vous aussi, donnez-leur un souffle d'espoir en héritage. Encore merci !